

# AVIS

## COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

### OBJET : Fixation de dates pour les audiences se déroulant sur plusieurs jours

Veillez noter qu'en raison de la disponibilité actuelle tant des salles d'audiences que des juges, le nombre de causes se déroulant sur plusieurs jours qui pourront être assignées à la Cour provinciale du Manitoba sont comme suit :

	<u>Tour de rôle usuel</u>	<u>Hiver</u>	<u>Été</u>	<u>Temps des Fêtes</u>
Adultes :	3	2	2	3
Adolescents :	2	2	1	2
Violence familiale :	1	1	1	1

Lorsque les avocats parlent de fixer des dates pour des audiences qui pourraient durer plusieurs jours, ils sont priés de communiquer avec la coordonnatrice des procès au 945-5657 afin de s'assurer qu'une salle d'audience ainsi qu'un juge sont disponibles pour les dates désirées. Cette consultation à l'avance permettra d'éviter des difficultés de dernière minute lorsque les avocats tâchent de fixer des dates.

**ÉMIS PAR :**

**Le juge en chef Raymond E. Wyant,  
(Manitoba)**

**DATE : 25 janvier 2006**